

## **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 10 mai 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Yan Ritchie, directeur général  
René Desbois, inspecteur

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2022-05-077

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 12 et 27 avril 2022
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Travaux de voirie
- 7- Politique d'aide financière pour les activités culturelles et sportives - modification
- 8- Balayage de la rue Alex-Marc-Antoine
- 9- UMQ, programmes d'assurances des OBNL
- 10- Nomination d'un maire suppléant
- 11- Nomination d'un représentant Régie des Anses
- 12- Calendrier des séances ordinaires – Modification
- 13- Jardins
- 14- Autres sujets : - Avis de motion et présentation du projet de règlement 2022- 367– Frais de déplacements
  - Soumission - PRABAM
  - Proposition TVGCR
  - Facture FQM- Honoraires pour services rendus
  - Achat équipement – Travaux publics
  - Demande d'aide financière – Finissants Evergreen High School

- Demande d'appui M.R.C. Rocher-Percé – Dossier érosion des berges

15- Période de questions

16- Clôture de la session

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

**2022-05-078**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 27 AVRIL 2022**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte les procès-verbaux 12 et 27 avril 2022 tels que rédigés.

**2022-05-079**

**CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'avril 2022.

**2022-05-080**

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'avril 2022 en plus des factures de Fortin Mécanique aux montants de 294.92 \$ et de 787.58 \$ et du Marché Guy Desbois Inc. aux montants de 5.29 \$ et de 5.69 \$.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'avril 2022.

**2022-05-081**

**TRAVAUX DE VOIRIE**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise les travaux de voirie suivants :

Installation d'une pancarte à Saint-Isidore, travaux de drainage rue du Village, toiture de la halte municipale, débroussaillage des routes, pavage manuel, rechargement de la route Saint-Paul, remplacement de l'inventaire de matériaux granulaire, les accotements, l'entretien des fossés, réparation de la valve à la halte municipale.

**2022-05-082**

**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES – MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont déposées à tout moment durant l'année ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'année financière de la Municipalité se termine au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la volonté d'accorder un délai supplémentaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Province est aux prises avec une flambée des prix sur l'essence ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal modifie sa politique en augmentant le montant octroyé à 50 % des coûts jusqu'à un maximum d'aide à 150 \$ et en ajoutant une date limite pour faire la demande de remboursement soit : le 28 février de l'année suivante.

**2022-05-083**

**BALAYAGE DE LA RUE ALEX-MARC-ANTOINE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande pour balayer la rue Alex-Marc-Antoine est déposée au conseil à chaque année;

**POUR CE MOTIF**, Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte de faire balayer la rue Alex-Marc-Antoine au printemps de chaque année à partir de 2022 si nécessaire.

**2022-05-084**

**UMQ, PROGRAMMES D'ASSURANCES DES OBNL**

**ATTENDU QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir ;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

**ATTENDU QUE** l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

**ATTENDU QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** ce Conseil autorise la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

**QUE** ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivant : O.T.J. de Ste-Thérèse de Gaspé Inc. ainsi que Le Club de ski de fond du Chalet du Pont-Rouge.

**2022-05-085**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Ce point est supprimé.

**2022-05-086**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT RÉGIE DES ANSES**

Ce point est supprimé.

**2022-05-087**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général sera absent la semaine du 13 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance ordinaire du conseil municipal est prévue le 14 juin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil modifie le calendrier des séances pour l'assemblée du mois de juin et fixe la séance ordinaire au mardi le 7 juin 2022.

**2022-05-088**

**JARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet des jardins en 2021 a connu un énorme succès ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire reconduire le projet des jardins pour l'été 2022 et en assumer une partie des frais des nouvelles demandes des contribuables qui désirent faire un jardin ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de plus ou moins 2 000 \$ pour l'achat et la livraison du compost et la location d'un rotoculteur pour les citoyens qui désirent faire l'aménagement d'un jardin d'une dimension maximale de 20 X 20 pieds.

2022-05-089

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022- 367– FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

Avis de motion est donné par Patrick Lebreux, conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2022-367 modifiant le règlement numéro 2008-264 ayant pour objet de fixer les tarifs applicables aux élus et officiers municipaux pour leurs déplacements et il présente également le projet de règlement numéro 2022-367.

2022-05-090

**SOUSSION CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une somme pour la réfection de ces bâtiments municipaux dans le cadre du PRABAM ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission pour refaire le pavé et aménagement paysager /terrassement du bureau municipal ;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Terrassement Laurent Lelièvre pour les travaux de pavé et terrassement du bureau municipal au montant de 23 300.00 \$ + taxes.

2022-05-091

**PROPOSITION TVCGR**

**CONSIDÉRANT QUE** TVCGR a déposé une offre pour la couverture des assemblées municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre est proposée gratuitement pour une période de 8 mois soit de juin à janvier 2023 inclusivement ;

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la proposition sans autres obligations de la part de celle-ci.

2022-05-092

**FACTURE FQM – HONORAIRES POUR SERVICES RENDUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a eu recours aux services de la FQM concernant le dossier numéro 202010-51002201;

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte de payer la facture de la FQM au montant de 1382.28 \$ taxes incluses pour les services rendus.

2022-05-093

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT – TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte de faire l'achat d'une grillage tamiseur au coût de 1500.00 \$ + taxes afin d'améliorer l'efficacité des employés des travaux publics lors du transport de matériaux et d'en faire une économie de coût par surcroît.

2022-05-094

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FINISSANTS EVERGREEN HIGH SCHOOL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour le voyage de 2 étudiants finissants de l'école Evergreen High School demeurant sur son territoire ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil offre une contribution de 50 \$ par étudiant.

2022-05-095

**DEMANDE D'APPUI DE LA M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ – DOSSIER ÉROSION DES BERGES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé travaille sur un dossier afin de prévenir l'érosion des berges sur son territoire depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré toutes les démarches entreprises par la Municipalité pour faire avancer le dossier celle-ci demeure dans l'attente ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités au Québec se sont vu octroyer des aides financières pour des projets semblables ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande l'appui de la M.R.C. Rocher-Percé et demande à leurs représentants de mettre l'emphase sur le dossier d'érosion des berges de notre Municipalité dans leurs interventions lors de la venue d'un candidat, d'un ministre ou un représentant du gouvernement dans notre secteur durant la prochaine période électorale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 50 heures et elle s'est terminée à 20 : 36 heures.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2022-05-096

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 37 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Yan Ritchie, directeur général  
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »